



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
- Agréée par le Ministère de la Jeunesse & des Sports -
Comité Régional Nouvelle Aquitaine
COMITE DES LANDES
Siège Social : "La Gare" – 40140 SOUSTONS
☎ : 05-58-41-25-78 - Email : cd40@petanque.fr
[Comité des Landes pétanque \(sportsregions.fr\)](http://Comité des Landes pétanque (sportsregions.fr))



CD40 – TROPHEE DES LANDES VÉTÉRANS

REGLEMENT DEPARTEMENTAL

1. INSCRIPTIONS et RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATION

- **Inscriptions :**

Les inscriptions se feront au CD40. Chaque club peut aligner autant de formations qu'il le souhaite. Le droit d'inscription est fixé à 20€ par formation, pour achat de récompenses et dotations.

Pour ce championnat, le comité utilisera la feuille de match déposée lors de la 1^{ère} rencontre effectuée qui fera office de liste initiale.

2. COMPOSITION DES EQUIPES

Les clubs participants devront inscrire sur la feuille de match 8 noms maximum dont une féminine au minimum avec dépôt des licences obligatoire à la table de marque.

- Les équipes devront porter la tenue réglementaire de leurs clubs respectifs. (Haut et bas identique)
- Seuls les joueurs de la classification VETERAN pourront jouer.
- Le capitaine peut jouer.
- **Un maximum de 10 joueurs par équipe est autorisé pour toute la durée de la compétition.**

- **Arbitrage : Désignation**

- En priorité, le club organisateur doit trouver un arbitre officiel non joueur qui aura la responsabilité de la journée.
- En cas d'absence d'arbitre officiel non joueur fourni par le club organisateur, le responsable du club doit impérativement contacter le responsable des arbitres de son district afin d'obtenir la nomination d'un arbitre officiel.
- En l'absence d'un arbitre officiel non joueur, et avec l'accord du responsable des arbitres du district, il pourra être désigné un arbitre officiel joueur sur le terrain.
- En dernier lieu, et toujours avec l'accord du responsable des arbitres du district concerné, il sera désigné nommément un membre du bureau du club organisateur, non joueur qui suppléera la fonction d'arbitre.

- **Responsable de la rencontre : Responsabilités**

- Dans tous les cas, la personne qui officiera (*arbitre officiel non joueur, arbitre officiel joueur, membre du bureau du club organisateur*) aura la responsabilité de la journée et donc l'autorité et ses décisions devront être respectées par les joueurs
- Cette personne sera responsable des feuilles de matches : c'est-à-dire qu'il sera responsable de la bonne rédaction de ces documents qui doivent être renseignés avec le plus grand soin (*identités et numéros des licences des participants*).
- Elle doit également assurer la transmission des résultats au responsable vétéran de chaque district (pour la phase district) puis au siège du Comité des Landes pour les phases finales :

CD40 – FFPJP - La Gare – 40140 – Soustons à l'attention du référent.

- Un comité de pilotage est désigné pour assurer la gestion pleine et entière de ce championnat.

3. DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroulera en élimination directe, avec une consolante réservée aux perdants du premier tour.

Chaque équipe est composée de 6 joueurs dont 1 féminine qui s'affronteront lors de parties déclinées en 3 phases :

- 6 tête-à-tête dont 1 féminine,
- 3 doublettes dont 1 mixte,
- 2 triplettes dont 1 mixte. Les Féminines et les mixtes se rencontrent

Nota : La phase de tir est supprimée depuis 2025.

Déroulement d'un match et attributions des points :

- Tête à tête : 2 points
- Doublette : 3 points
- Triplettes : 5 points
- **Total des points : 31 points**
- Le total de points le plus élevé détermine le vainqueur de la rencontre sans match nul possible.
- 1 seul changement par formation sur la doublette triplette. Pas de changement pour le tête-à-tête.
- Seul un joueur inscrit sur la feuille de match au début de la rencontre peut être remplaçant. Aucun joueur ne peut changer de formation après avoir joué un tour dans une autre rencontre

4. CALENDRIER DE LA COMPÉTITION

- Le tirage sera effectué par la commission vétéran départementale au siège du CD40, le club tiré le premier recevra la rencontre, les 2 clubs devront trouver un jour en toute convivialité pour jouer. Si ce n'est pas le cas la date et l'heure butoir seront fixées par la commission vétéran.
- Tout report pour convenance ne sera pas toléré.
- Le club qui reçoit une rencontre devra fournir 6 terrains tracés.

5. SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIÈRES

Les résultats des rencontres doivent être enregistrés sur les feuilles de match. Les irrégularités ou erreurs constatées sur les feuilles de match seront pénalisées comme suit :

- Inscriptions de licencié(e)s hors du cadre, une amende de 40€ sera appliquée au club fautif. De plus, la rencontre sera enregistrée suivant le principe suivant
- En cas de victoire de l'équipe fautive, la rencontre sera considérée comme perdue par le club qui aura fait participer le licencié non autorisé. L'adversaire sera déclaré gagnant de la rencontre.
- En cas de défaite de l'équipe fautive, le résultat sera enregistré tel qu'annoncé sur la feuille de rencontre.
- Pour toute formation forfait lors **d'une rencontre**, le club concerné paiera **une amende de 100 €** au Comité des Landes.
- Tout club pourra se retourner financièrement contre les joueurs responsables du forfait.
- Non signature de la feuille de match : Une amende de **40 €** sera appliquée au club fautif.

Règlement :

Tout cas litigieux sera examiné et solutionné par le Comité de pilotage du CD40.